

Jusqu'ici, monsieur l'Orateur, le Parlement a pu s'assurer que l'envahissement de la bureaucratie, qui a inévitablement accompagné ces développements, ne détruit pas les droits et les libertés fondamentaux des citoyens. Le Parlement a su diriger la nation malgré les sacrifices et les angoisses de la guerre. Il a permis à l'opinion publique de s'exprimer pendant les crises périodiques du temps de paix.

Je sais que les institutions parlementaires sont actuellement l'objet de critiques acerbes, mais il faut répéter qu'on n'a pas encore découvert ou inventé une autre structure politique, capable de concilier la moitié aussi bien la liberté et l'ordre, la liberté d'entreprise et la responsabilité de l'État, éléments nécessaires à la santé d'un État démocratique. (*Applaudissements*)

Ces dernières années, les conditions ont changé à une allure vertigineuse et, s'il veut continuer à jouer son rôle traditionnel et à être le meilleur moyen d'expression de la volonté de la population, le Parlement doit lui aussi changer, adapter sa procédure et son Règlement aux nouvelles exigences, sans pourtant perdre son efficacité essentielle comme protecteur des droits et des libertés des citoyens. Modifier ainsi le Parlement sans l'affaiblir, telle est, monsieur l'Orateur, notre responsabilité maintenant, et elle est grave. Il est peut-être bon de nous rappeler aujourd'hui cette responsabilité, vu que nous commémorons la première session du Parlement canadien, ouverte ici il y a un siècle. (*Applaudissements*)

• (2.50 p.m.)

[*Français*]

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, ce qu'il convient de faire aujourd'hui, c'est de formuler un acte de foi dans nos institutions parlementaires d'abord, et ensuite dans l'avenir de notre pays.

S'il est vrai, comme certains le prétendent, que nous sommes arrivés à une croisée de chemins, il est plus urgent que jamais pour chacun d'entre nous d'exercer une option valable. Les tâches immédiates du deuxième centenaire comportent des réformes urgentes du Parlement et un examen consciencieux de nos problèmes constitutionnels. Les opportunités que nous offre le Parlement de résoudre nos problèmes ne doivent pas être négligées. L'unité nationale doit rester notre but essentiel et primordial. Sans cette unité, rien de durable ne sera édifié, aussi bien à l'intérieur des juridictions provinciales que dans le Canada tout entier.

La seule option valable reste donc, j'en suis convaincu, cette unité nationale. Elle seule nous permettra de réaliser, dans cette partie du monde si exceptionnellement favorisée, une expérience humaine unique de fraternité dans la paix sociale et dans la prospérité.

Dans le dialogue qui se poursuit, monsieur l'Orateur, notre cœur doit intervenir, aussi bien que notre esprit et notre raison. Nous avons en commun un patrimoine unique et c'est le Canada. C'est pourquoi je me permets de dire que l'adhésion du cœur est aussi importante que celle de la raison. Continuons donc, si on le veut, les discussions utiles, mais que l'idéal constant reste et demeure le Canada.

[*Traduction*]

L'hon. Michael Starr (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je profite de cette occasion, pour me joindre, au nom de la loyale opposition de Sa Majesté, aux remarques faites par le premier ministre en vue de souligner la signification de l'anniversaire que nous célébrons ici cet après-midi. Le journal des *Débats* de la Chambre des communes titrait le 6 novembre 1867:

Première session de la première législature du Dominion du Canada convoquée pour expédier les travaux du sixième jour de novembre 1867.

Le Canada comptait à l'époque 4 millions d'âmes. Les voyages étaient lents et pénibles. Aller d'Ottawa à Montréal prenait alors aussi longtemps que de Montréal à Rome de nos jours.

Parlant à la Chambre ce jour-là, sir John énuméra les qualités requises d'un bon Orateur. Il avait dit:

Il doit avoir l'expérience du Parlement et bien connaître les usages qui y ont cours; il doit être versé dans l'art de diriger les travaux de la Chambre et capable de trancher correctement et rapidement les divers rappels au Règlement et les questions d'usage qui surgissent au Parlement. En même temps, il doit être aimable et courtois.

Ces exigences n'ont pas changé. A l'époque, le Parlement voyait fleurir ces qualités en la personne de l'honorable James Cockburn. Aujourd'hui, monsieur l'Orateur, il les voit reflétées dans votre personne. Il n'est point de charge aussi importante que la vôtre, monsieur, pour la bonne marche des travaux du Parlement. Vous l'avez remplie avec courtoisie, fermeté—parfois même, nous a-t-il semblé à nous, de l'opposition, avec un peu plus de fermeté qu'il n'était nécessaire—doigté et compétence. Vous êtes le digne successeur de l'Orateur distingué que fut l'honorable James Cockburn.